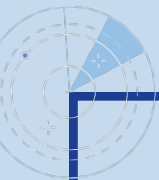




RESSOURCES POUR LES ÉPREUVES AUX CONCOURS AAM

SOMMAIRE

COMMENT SE PRÉPARER AU CONCOURS ?	p.2
BON À SAVOIR	p.3
CONDITIONS D'ÂGE	p.4
APTITUDE PHYSIQUE ET SPORTIVE	p.5
CULTURE GÉNÉRALE	p.6
NOTE DE SYNTHÈSE	p.7/8/9
ENTRETIEN AVEC LE JURY	p.10/11
LES ÉPREUVES À OPTION	p.12
LES ÉPREUVES D'ANGLAIS ET SPORTIVE / EN CAS D'ÉCHEC	p.13
GLOSSAIRE ET FICHES CONTACTS	p.14



VOUS ÊTES INSCRIT À L'UN DES CONCOURS D'ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES MARITIMES ET VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INFORMATIONS POUR LE PRÉPARER AU MIEUX ?

FAITES UN STAGE DANS UN SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES

En tant que candidat externe, sous statut étudiant, vous pouvez solliciter un service des affaires maritimes pour faire un stage et découvrir la réalité des métiers et/ou des sujets traités.

A Paris, il faut solliciter la DG AMPA*.

En région vous pouvez demander à l'une des 4 DIRM ou DMLC*.

Dans les départements, il faut s'adresser aux DDTM/DML*.

Vous pouvez également demander à faire un stage dans les services spécialisés des **DIRM** : les centres de sécurité des navires et les **CROSS***.

Vous pouvez également solliciter les **préfectures maritimes**, le **Secrétariat général de la Mer**, les **acteurs socio-professionnels** (armateurs de France, cluster maritime français, comité régional des pêches maritimes,...)

Les candidats qui ont une expérience concrète du secteur maritime ont un atout lors de l'oral du concours pour prouver leur motivation et illustrer par des exemples réels les idées qu'ils défendent.

PARLEZ AVEC UN AAM EN POSTE OU À L'ÉCOLE

Il peut être utile d'obtenir un témoignage direct du métier ou de la formation.

Pour joindre un AAM à l'école, vous pouvez interagir sur la page **LinkedIn des élèves***.

Pour joindre un AAM en poste, l'école peut vous mettre en relation avec un ambassadeur (**ensam@mer.gouv.fr**)

SUIVEZ L'ÉCOLE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LIRE LA PRESSE SPÉCIALISÉE

L'école est présente sur LinkedIn, Instagram et Youtube. Il est recommandé de s'abonner à ces comptes pour **se tenir informé** de l'actualité de la formation. De même, suivre les comptes les plus actifs du secteur maritime peut être une bonne façon de s'informer, tout comme l'étude des sites internet des acteurs associatifs ou institutionnels. L'ENSAM propose parfois des **webinaires** ouverts au public, consultez régulièrement son catalogue sur le site internet de l'école.

En outre, les titres de la presse spécialisée dans le secteur maritime sont à lire régulièrement lors de la préparation du concours. Sans prétention à l'exhaustivité, on peut citer : Le Marin, le journal de la Marine Marchande, Mer et Marine, etc.

Enfin, les élèves administrateurs et administratrices des affaires maritimes sont présents sur LinkedIn et peuvent interagir avec les candidats.



Les concours AAM sont des **concours publics** de niveau A+. Ils sont particulièrement **exigeants**. Il est recommandé de se **préparer** avec soin aux différentes épreuves. Certains centres de préparation aux concours de la haute fonction publique proposent une **spécialisation** pour ce concours. Si vous êtes issus de viviers non académiques (fonctionnaire en activité, officier des armes ou du commissariat, officier de marine marchande), renseignez-vous sur les préparations aux concours dans les universités et les **IEP*** (IPAG/CPAG), à **l'IGPDE*** et auprès des préparations à distance.

Un système de **bourses** existe pour les étudiants qui se destinent au service public (bourses Talents par exemple), renseignez-vous sur le site « *choisir le service public* ».

Si vous êtes boursier, notamment en classe prépa talents, sachez que la réussite au concours AAM permet de valider les conditions d'octroi de votre bourse.

Certains centres de préparation vous encouragent, voire vous engagent moralement, à passer d'autres concours de la haute fonction publique. Cela ne vous empêche en rien de concourir pour devenir AAM.

CONDITIONS D'ÂGE

S'agissant de la condition d'âge, ne pas avoir 26 ans et un jour au 1er janvier de l'année du concours, certains cas particuliers existent.

a. Le décret n°2008-950 du 12/09/2008 précise en chap. IV – art 8 « les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an. »

A ce titre, les volontariats-officier-aspirant (VOA) et préparations militaires supérieures (PMS) peuvent être considérées comme étant de nature à ouvrir droit au report de la condition d'âge.

Exemple : un candidat ayant réalisé un VOA de 10 mois, qui aurait dépassé la condition d'âge au 1er janvier de l'année du concours, bénéficierait alors de 10 mois supplémentaires pour passer les épreuves.

b. Le décret 77-788 du 12/07/77 dispose que « peut se prévaloir du report de l'âge limite, tout candidat qui, à la date à laquelle s'apprécie la condition d'âge pour participer au concours (au 1er janvier de l'année du concours), justifie qu'il ou elle assure l'entretien et l'éducation de son enfant âgé de moins de 16 ans vivant au foyer, ou qu'il ou elle a élevé dans les mêmes conditions pendant cinq ans au moins un enfant avant son seizième anniversaire ».

c. Les articles L.221-3 et L.221-4 du Code du sport prévoient également une dérogation de la limite d'âge pour les concours de la fonction publique aux sportifs de haut niveau (être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau publiée par le ministère de la jeunesse et des sports).

Renseignez-vous avant toute inscription auprès du bureau organisant le concours*.

APTITUDE PHYSIQUE ET SPORTIVE

S'agissant de l'aptitude physique, elle doit être vérifiée par un médecin du service de santé des armées.

Veillez à prendre rendez-vous très en amont car il est parfois difficile d'obtenir un créneau.

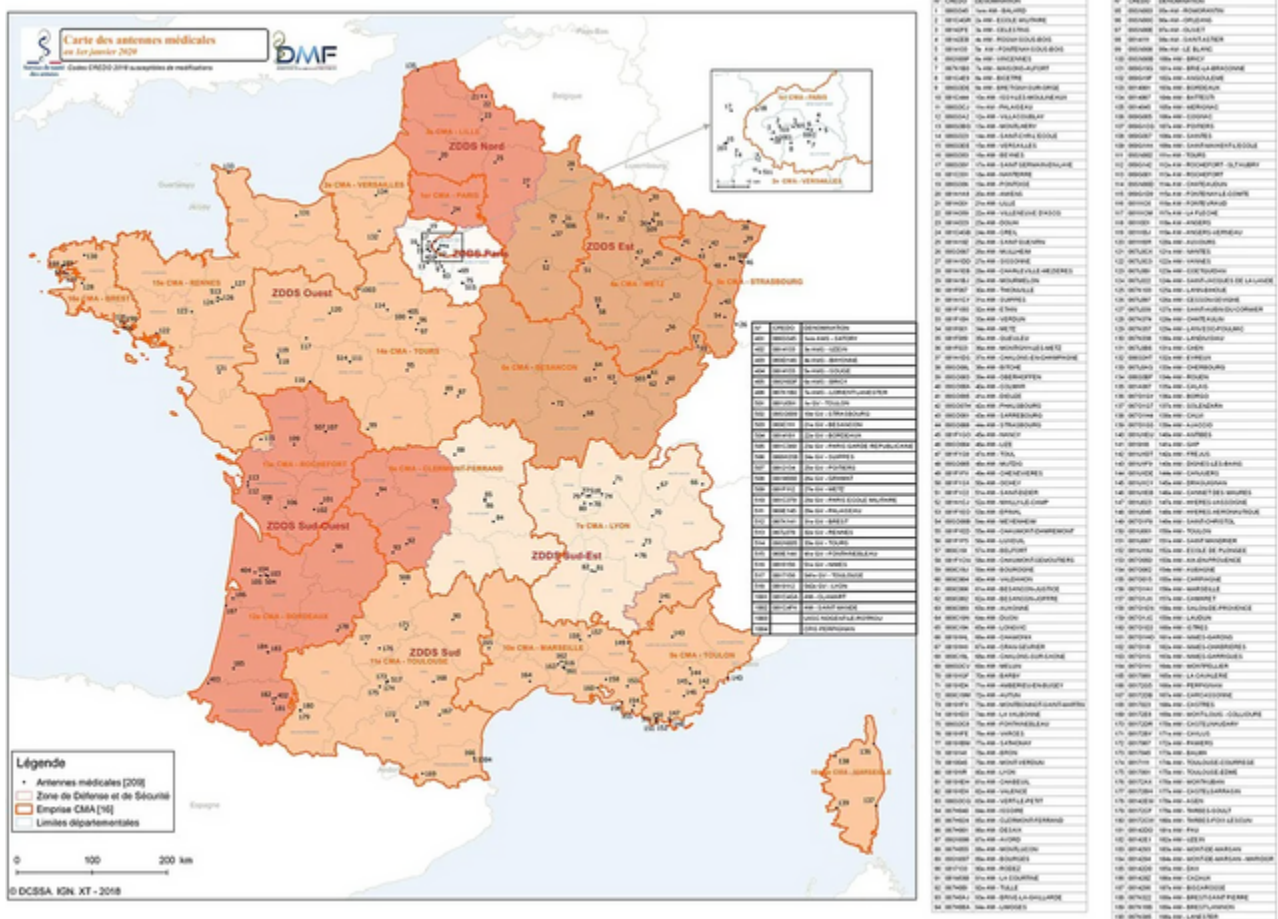
Vous devrez présenter ce certificat au plus tard la veille du jour de la première épreuve d'admission.

Chaque année des candidats (parfois même au stade de l'admissibilité) sont déclarés inaptes par le service de santé des armées. Si vous présentez une situation à risque (séquelles, asthme, ...), il peut être utile de prendre connaissance de 2 références juridiques en la matière :

- instruction du 1er octobre 2003, n°2100/DEF/DCSSA/AST/AME relative à la détermination de l'aptitude médicale à servir ;
- arrêté du 29 mars 2021 relatif à la détermination du profil médical d'aptitude en cas de pathologie médicale ou chirurgicale.

Un certificat médical d'aptitude aux épreuves sportives pour un concours militaire est également demandé.

Carte des antennes médicales militaires - source DCSSA - 2020



CULTURE GÉNÉRALE

Cette épreuve doit permettre au jury de **mesurer le sens des réalités** du candidat et sa **compréhension** du monde dans lequel il vit.

S'il n'est pas indispensable d'avoir une connaissance livresque et érudite de sujets très différents et très vastes, il est important de détenir des **connaissances solides** et des **références** pour fonder une **réflexion**.

Les **lectures personnelles** de littérature et **d'essais** sont **indispensables**. Chaque candidat peut faire l'expérience que le temps de lecture en période de **préparation** est compté. Il faut donc choisir avec soin ses auteurs et ses thèmes afin de ne pas se disperser et de pouvoir s'appuyer sur ce socle « **d'humanités** » lors de l'épreuve pour asseoir son raisonnement.

En effet, le jury est curieux de découvrir les candidats ayant développé une **pensée personnelle structurée** et étayée sur les grands enjeux de notre société. L'opinion ou le point de vue défendu importe moins que la solidité du **raisonnement** et des **arguments**.

Les classes préparatoires aux concours publics diffusent des **fiches** ou des cours sur des **sujets d'actualité**. Il est utile de les **travailler**, cela étant il faut éviter le travers trop répandu de les restituer sans plus-value, sans apport personnel, sans regard critique.

Les sujets de culture générale peuvent exiger une réelle densité humaine, que l'on n'acquiert qu'à travers une expérience et des engagements concrets au sein de la société. Ces engagements sont toujours valorisés lors de l'entretien avec le jury.



Le devoir de culture générale doit présenter un plan structuré qui guide la réflexion.

- **L'introduction** doit permettre de définir avec précision les termes du sujet, les sous-jacents, les exclusions et les connexités.
- **La problématique** doit être formulée de façon explicite.
- **Le plan** doit permettre de répondre à la problématique.
- **Une conclusion** peut être nécessaire pour faire une synthèse des principales idées exploitées et ouvrir sur un champ plus large.

NOTE DE SYNTHÈSE

La note de synthèse consiste à prendre connaissance d'un **dossier de 60 à 70 pages** sur un thème qui n'est pas nécessairement maritime pour en faire une **analyse** et une **restitution**. Le dossier est la clé pour **répondre à un sujet** clairement posé qui peut être la production d'une note vers une autorité comportant une analyse et parfois des recommandations. Une **citation** peut être mise en exergue pour donner un indice ou un **point d'accroche** au candidat afin qu'il établisse sa problématique. Il est libre de ne pas s'en inspirer.

Le candidat doit par conséquent avoir la capacité **d'étudier rapidement** un grand nombre de **documents**, d'une **nature hétérogène**, d'une **portée inégale**, d'une **objectivité à questionner**.

1 La première étape est de lire et d'analyser le sujet :

- Définir chaque terme précisément en expliquant ce qu'il signifie, ce qu'il contient et ce qu'il exclut
- Comprendre et exprimer les sous-jacents et les présupposés
- Analyser le sujet au regard du destinataire de la note, de ses attentes, de son niveau de connaissance et du temps qu'il est supposé pouvoir consacrer à sa lecture

La deuxième étape est de lire le sommaire recensant les documents afin :

- D'analyser les types de documents (textes de loi, articles de presse, rapport parlementaire, jurisprudence,...)
- De vérifier les documents les plus volumineux
- De repérer les documents susceptibles d'être les plus importants
- De composer son ordre de lecture

2 La troisième étape est d'étudier les documents du dossier :

- En assurer une lecture qui permette de repérer les informations les plus importantes
- Prendre note des informations, idées, arguments et exemples susceptibles d'être utiles dans la note

3 L'utilisation intensive des surligneurs n'est pas recommandée car elle suppose de retourner dans chaque pièce du dossier pour l'étape suivante. En revanche, il peut être pertinent de prendre note au fur et à mesure de la lecture de toutes les données utiles, classées par thème ou par document.

La quatrième étape est de relire les notes prises pour recenser les enjeux évoqués : social, économique, environnemental, financier, géopolitique, philosophique, anthropologique,... pour les mettre ensuite en balance et en tension les uns avec les autres. Les paradoxes et complexités doivent permettre de déterminer une problématique qui viendra donner une ossature à la démonstration.

L'introduction doit être relativement **brève** mais doit **accrocher l'attention** du lecteur. La problématique est trop souvent retrouvée en conclusion d'un devoir très statique qui montre que le candidat n'a pas réfléchi avant de se lancer dans la rédaction. Le plan doit être **soigné** car il permet, à la simple lecture des titres, de vérifier si le sujet est traité correctement. Les titres ne doivent pas être trop longs ni comporter de très nombreuses subordinées. Ils doivent permettre de constater que les enjeux sont mis en relation de façon **intelligente**.

Un plan basique est décliné, à titre d'exemple, comme suit :

INTRODUCTION

I. Idée majeure 1

L'idée majeure 1 comporte 2 volets / points de complexité / paradoxes, l'idée mineure A et l'idée mineure B.

A) Idée mineure A

- *Description de l'idée mineure*
- *Exemple(s) illustrant l'idée*
- *Argument A (mise en tension, minoration, majoration, contestation,...)*

B) Idée mineure B

- *Description de l'idée mineure*
- *Exemple(s) illustrant l'idée*
- *Argument B (mise en tension, minoration, majoration, contestation,...)*

Ainsi, il est clair que « argument A » et que (mais que toutefois) « argument B ». C'est pourquoi (ou par ailleurs), idée majeure 2...

II. Idée majeure 2

L'idée majeure 2 comporte 2 volets / points de complexité / paradoxes, l'idée mineure A et l'idée mineure B

A) Idée mineure A

- Description de l'idée mineure
- Exemple(s) illustrant l'idée
- Argument A (mise en tension, minoration, majoration, contestation,...)

B) Idée mineure B

- Description de l'idée mineure
- Exemple(s) illustrant l'idée
- Argument B (mise en tension, minoration, majoration, contestation,...)

Ainsi, il est clair que « argument A » et que (mais que toutefois) « argument B ».

CONCLUSION

L'étude a montré que « idée majeure 1 » et que « idée majeure 2 ». C'est pourquoi il semble opportun de proposer « recommandations ». Par ailleurs, ces éléments doivent être mis en perspective avec « sujet d'ouverture », « question sur la portée de la réflexion »...



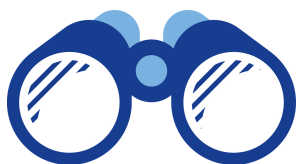
Le jury reçoit communication du CV fourni par le candidat avant l'entretien. Il doit être **sincère**, **exhaustif** et **synthétique**. Les CV sont étudiés avec précision pour que les questions soient les plus **pertinentes** possibles afin de comprendre les **expériences** et la **personnalité** de chaque candidat. **Les photos sur le CV doivent être professionnelles et ressemblantes.**

La **tenue** (vestimentaire, coiffure, allure,...) doit être **adaptée** à la nature du concours présenté.

Le candidat est introduit dans la salle d'examen. Son prénom et son nom sont annoncés aux membres du jury. Il est invité à s'asseoir devant le Président du jury. La **politesse** habituelle est requise pour ne pas rater son entrée.



Le candidat dispose ensuite de **10 minutes** pour se **présenter**, présenter son **parcours** et ses **expériences** et faire valoir ses **motivations**. L'exposé ne doit pas être trop court et ne doit en aucun cas dépasser le temps imparti. Il est recommandé de **s'entraîner**, de nombreuses fois le cas échéant, pour avoir un **discours rodé, dynamique** et qui **retient l'attention**. Les meilleurs communicants savent afficher un **sourire** dans les situations les plus tendues, ce qui est de nature à faciliter l'échange qui suivra. Le candidat peut utiliser sa montre pour vérifier l'écoulement du temps, tout en veillant à regarder les membres du jury. Le volume sonore et le ton employé doivent être ajustés.

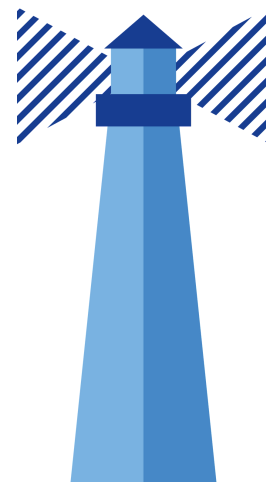


Il est normal d'être stressé par cette épreuve cardinale du concours. Le jury tient compte de la capacité du candidat à surmonter son stress et à entrer en relation malgré ce dernier.

Les premières questions portent en rebond sur un ou plusieurs points du parcours ou de la motivation. Il est donc impératif de pouvoir **justifier** et **illustrer** chaque point avancé. La **connaissance maritime** sera également testée pour vérifier la motivation du candidat. Elle peut prendre sa source dans une connaissance personnelle, familiale, sportive, littéraire, administrative, artistique... Les stages effectués en environnement maritime permettent de démontrer sa compréhension du métier, de ses opportunités et sujétions et du statut particulier d'emploi.



Le candidat sera également testé sur sa personnalité, son comportement sous stress ou en situation critique, son insertion en équipe et ses interactions managériales privilégiées.



Les réponses doivent être sensées, réfléchies et doivent permettre de montrer ses atouts, intellectuels et relationnels. La sincérité est nécessaire et le jury ne doit pas pouvoir en douter. Il est possible de reconnaître son ignorance et il est préférable de savoir rebondir astucieusement lorsque c'est le cas.

Un **cas pratique** peut lui être soumis par le jury. Il sera demandé de le lire à voix haute. Il comprend une ou plusieurs **questions** après l'exposé des faits et quelques propositions de réponses courtes qui peuvent guider sa réflexion. Le candidat doit montrer son **sens des réalités**, la **justesse** de son jugement ou de son **instinct** et être en capacité de **justifier son choix** (s'il est justifiable).

De même, une **illustration** (photo ou infographie) peut lui être soumise. Il devra **l'observer**, la **montrer** au jury et la **commenter**. Il est prudent de la décrire pour montrer ce que l'on y voit et pour supposer ce que l'on n'y voit pas. Le candidat peut trouver les **enjeux** liés à cette illustration (référence à l'actualité, à des controverses,...) et/ou se **projeter** dans l'un des métiers pour expliquer sa réaction devant la situation.



Le jury peut enfin poser quelques questions de confirmation ou d'infirmer sur un sujet qui n'aurait pas été clair avant que le Président ne mette fin à l'entretien.

Le candidat peut prononcer une dernière phrase avant de se lever et de quitter la pièce en laissant sur place le cas pratique et l'illustration. La politesse habituelle est de nouveau requise pour ne pas rater sa sortie.



LES ÉPREUVES À OPTION

Selon la filière de recrutement, vous serez amenés à **préparer une épreuve à option** soit à **l'écrit**, soit à **l'oral**.

Cette option doit être l'occasion d'engranger des **points**. Le programme de révision est annexé à chaque arrêté d'organisation des concours. Le candidat ne doit faire aucune impasse et doit être en mesure de montrer ses **connaissances** et sa **réflexion** dans son domaine.

La méthodologie est différente selon les options. Elle est propre aux canons universitaires en la matière.

Pour les épreuves en **sciences humaines** (droit public, droit privé, administration et économie), il est crucial de **définir** précisément les **termes du sujet**, de **rassembler** ses **connaissances** et de les **ordonner** pour répondre à une **problématique**.

Pour les épreuves de **sciences et techniques** ou de **sciences de la vie et de l'environnement**, le format à l'écrit peut être celui de questions à réponses courtes qui doivent permettre de vérifier la maîtrise du sujet voire l'expertise du candidat.



A l'oral, le candidat tire un sujet au hasard qui se rapporte au champ de révision. Il dispose d'un **temps de préparation**. Il doit préparer une présentation d'**environ 10 minutes** selon le schéma habituel suivant :

- **Introduction** = accroche - définition des termes du sujet – problématique (même succincte) – annonce du plan
- **Plan en 2 parties**
- **Conclusion** avec une ouverture, une mise en perspective ou une appréciation sur la portée du sujet.

Le jury posera ensuite des **questions** sur le sujet tiré ou sur un sujet connexe pour tester la **solidité des connaissances**.

De nombreux candidats échouent lors de ces épreuves à option qui ne sont globalement pas assez bien préparées. A l'inverse, lors d'une épreuve d'option bien préparée, le candidat confirme une première impression favorable ou rectifie une impression mitigée donnée en entretien. Il peut faire le lien entre le sujet traité et des éléments d'actualité, des débats d'idées ou des évolutions doctrinales et entrer à nouveau dans une interaction convaincante avec le jury.



LES ÉPREUVES D'ANGLAIS

Une **expérience internationale** dans un pays anglophone fait souvent la différence. Les attentes ne sont pas sur le vocabulaire technique même si connaître le **champ lexical maritime** est un atout.

Il est **indispensable** d'éviter les contre-sens dans la version. A l'oral, le commentaire du texte doit permettre de montrer sa **bonne compréhension** et les éventuelles nuances de celui-ci

LES ÉPREUVES SPORTIVE

Il est impératif de s'y **préparer** durant l'année. D'une part cela contribue à **équilibrer** un rythme souvent effréné de préparation des concours et d'autre part, il ne faut pas prendre le risque d'obtenir une note éliminatoire.

Il faut veiller à **s'entraîner** dans une situation proche de celle du concours, c'est-à-dire en enchaînant les diverses épreuves.

EN CAS D'ÉCHEC

Il est rappelé aux candidats que le jury évalue l'étoffe et le potentiel en fonction de ce que le candidat lui montre et au regard des qualités nécessaires pour exercer des postes exigeants, exposés et d'une diversité particulièrement importante.

Chaque candidat doit, objectivement, vérifier s'il est intimement convaincu qu'il est fait pour ce type de carrière. Il ne faut pas qu'il découvre lors de l'oral un écart manifeste entre sa personnalité, les situations dans lesquelles il est en risque et les attentes du jury et de la carrière d'AAM.

De même, il est souvent constaté que les candidats sont admis dans les concours qui sont les plus adaptés pour eux. En cas d'échec, il faut donc d'une part se ré-interroger sur son profil et ses appétences. D'autre part, il faut relativiser car un succès est tout à fait possible à un autre concours, d'un niveau équivalent et offrant des métiers plus adaptés au caractère du candidat ou à son niveau de maturité actuelle. Il faut également prendre en considération son potentiel de progrès, en méthode, en maturité, en expérience. Ce concours est en effet particulièrement sélectif et un travail de préparation intense est souvent nécessaire pour atteindre le meilleur niveau.

Le corps des AAM est accessible par voie interne après 5 ans d'expérience en catégorie A dans le service public.

GLOSSAIRE

- **DG AMPA** : Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture
- **DIRM** : Direction Inter-régionale de la Mer
 - **MEMN** : Manche Est Mer du Nord
 - **NAMO** : Nord Atlantique Manche Ouest
 - **SA** : Sud Atlantique
 - **MED** : Méditerranée
- **DMLC** : Direction Mer et Littoral de Corse
- **DDTM/DML** : Directions Départementales des Territoires et de la Mer / Direction Mer et Littorale
- **CROSS** : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage
- **IEP** : Instituts d'Études Politiques
- **IPAG** : Institut de Préparation à l'Administration Générale
- **CPAG** : Centre de Préparation à l'Administration Générale
- **IGPDE** : Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique

FICHES CONTACTS

- **DG AMPA** : dgampa@mer.gouv.fr
- **DIRM** :
 - **MEMN** : DRAM-Haute-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
 - **NAMO** :
 - DRAM-Pays-de-la-Loire@developpement-durable.gouv.fr
 - DRAM-Bretagne@developpement-durable.gouv.fr
 - **SA** : DRAM-Aquitaine@developpement-durable.gouv.fr
 - **MED** : dirm-med@developpement-durable.gouv.fr
- **DMLC** : ddtm-sml@corse-du-sud.gouv.fr
- **LINKEDIN** : @Élèves administrateurs et administratrices des Affaires maritimes
- **Pour en savoir plus sur les concours d'entrée** : <https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/filiere-maritime>